

*Exercice n° 4*

1. \*Les importations de tissus en provenance de l'UE et des USA supportent des droits de douane de 40%.  
\*Les importations de matières premières, accessoires et fournitures supporteront 2,5% de droits de douane suite à l'application des accords de libre-échange signés.
2. Les droits de douane devront beaucoup diminuer dans le cadre des accords de libre-échange et plus particulièrement pour les deux premières catégories.